LA CONSCRIPTION ET L'ESPRIT PUBLIC DANS LE FINISTÈRE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

L'insoumission des conscrits bretons a été exploitée en littérature par Brizeux, Emile Souvestre et d'autres écrivains, si bien que le public, mal informé, admet volontiers que le Finistère fut l'un des départements français où les réfractaires à la conscription furent les plus nombreux.

Les documents présentés dans cette étude permettent de s'inscrire en faux contre cette opinion et d'affirmer, au contraire, que le Finistère fut l'un des départements où le pourcentage des insoumis fut le plus faible (1).

LE TIRAGE AU SORT

Pendant les guerres de la Révolution, le recrutement de l'armée se fit en s'inspirant du principe que tout Français doit le service militaire à son pays. Le premier système employé fut le volontariat et la réquisition.

⁽¹⁾ Les Archives du Finistère possèdent peu de documents sur la période correspondant au Consulat et à l'Empire. Par contre, les Archives nationales conservent de nombreux dossiers sur les affaires administratives, politiques, religieuses, économiques et judiciaires relatives à la période qui nous intéresse. Les dossiers suivants ont été particulièrement utilisés: F7 3594, conscription; F7 8379, situation des départements; F7 9848, police; F7 6345, affaires politiques; F9 103, Finistère, offre de chevaux et d'argent en 1813.

Sous le Directoire, le recrutement fut inspiré par la conscription. Bonaparte établit le système du tirage au sort qui exonérait du service les conscrits qui tiraient un bon numéro (les bons numéros étaient les plus élevés). Il autorisa le remplacement, permettant ainsi aux jeunes gens fortunés de demeurer dans leur foyer. Etaient exemptés du service militaire les fils uniques des veuves, ceux qui avaient un frère sous les drapeaux, les hommes mariés et ceux qui se destinaient au sacerdoce.

Dans le Finistère, le tirage au sort se fit dans l'église, seul édifice assez vaste pour recevoir une foule importante. Les conscrits s'y rendaient, accompagnés de leurs parents. Ils avaient eu recours auparavant à divers moyens, susceptibles, croyaient-ils, de les faire exempter du service militaire. On cite quelques cas de mutilation volontaire; ceux qui étaient de petite taille avaient porté de lourdes pierres sur la tête pour ne pas atteindre la taille réglementaire (1 m. 544). On multipliait les pèlerinages à Rumengol, à Kernitron, au Folgoët ou à Sainte-Anne-la-Palue. Des consultations étaient demandées aux prétendus sorciers qui, moyennant finance, enseignaient le moyen de tirer un bon numéro. Les conscrits se rendaient au tirage ayant en poche des médailles bénites ou des talismans qui devaient leur assurer un numéro favorable. Ils n'oubliaient pas de se signer avant de plonger la main dans le chapeau ou la boîte où se trouvaient les billets (2).

En somme, bien rares étaient les jeunes gens qui aspiraient à être soldats; chacun faisait son possible pour demeurer dans ses foyers. Nous verrons plus loin que, lorsque le sort avait décidé, les conscrits se résignaient et, dans l'ensemble, obéissaient à la loi.

LA CONSCRIPTION DE 1800 A 1812

Pour appliquer sa politique, Napoléon avait créé les

⁽²⁾ Voir Breiz-Izel ou la vie des Bretons en Armorique, dessins d'O. Perrin, texte d'A. Bouët, p. 325 et suivantes; Mœurs de la Basse-Bretagne: le recrutement, par A. Romieu, dans la Revue de Bretagne, tome V, p. 1.

préfets. Pendant le Consulat et l'Empire, le Finistère eut comme préfets : Didelot, Rudler, Miollis, Bouvier-Dumolard et Abrial. La préfecture maritime de Brest avait à sa tête Cafarelli, homme énergique mais qui voulait tout subordonner à la marine.

L'Empereur envoya dans chaque département des commissaires généraux de police, sortes de missi dominici chargés de contrôler les préfets, de fournir des renseignements sur l'esprit public, sur les hauts fonctionnaires, sur les événements qui se produisaient. Le commissaire général désigné pour le Finistère fut Chépy, ancien secrétaire d'ambassade. Des commissaires spéciaux, chargés de le renseigner, résidaient à Quimper et à Morlaix. Chépy s'était installé à Brest. Les nombreux rapports qu'il envoya au Gouvernement et les rapports des préfets eux-mêmes ont été utilisés dans cette étude.

Le grand souci des préfets fut de faire en sorte qu'aucune injustice ne fût commise par les conseils de révision. « Le Bas-Breton, écrivait Miollis, n'est pas expansif; i! répond à ce qu'on lui demande sans manifester aucun sentiment, mais si l'on n'exerce point l'impartialité la plus absolue, on ne peut compter sur sa soumission. »

Les levées opérées par réquisition sous la Révolution avaient été mal accueillies des Bretons que cette innovation obligeait à quitter leur pays. Ils commençaient à s'y accoutumer lorsque fut institué le tirage au sort qui leur parut plus juste.

On sait que la chouannerie ne se développa pas dans le Finistère où les actes de terrorisme furent peu nombreux. Par contre, la situation était telle dans les départements voisins, que le Consulat, se sentant incapable d'y assurer les opérations de recrutement, les exempta de la conscription jusqu'à ce que l'ordre y eût été rétabli.

Le Finistère essaya d'obtenir un traitement identique. Le Goazre de Toulgoat, commissaire du directoire départemental, écrivait au directoire exécutif à Paris : « Il me paraît nécessaire d'exempter le Finistère de la conscription comme ont été exemptés le Morbihan et les Côtes-du-Nord. Une considération particulière me ferait insister : le Finis-

tère donne à la marine plus de la moitié de ses jeunes gens ; le reste est nécessaire pour les travaux de l'agriculture ; les besoins du port de Brest exigent impérieusement que cette contrée ne voie pas diminuer les produits de son sol (3). »

Cette demande ne fut pas prise en considération.

En 1800, l'annonce d'une levée de 200.000 hommes fut mal accueillie dans les communes de l'arrondissement de Quimperlé voisines du Morbihan. Les jeunes gens refusaient de se présenter pour se faire inscrire et menaçaient de mort les maires et les membres des municipalités. « L'esprit public est chouannique dans nos régions », déclarait le maire de Querrien.

Les guerres que la France eut à soutenir exigèrent un nombre croissant de soldats. Des appels successifs et rapprochés provoquèrent un mécontentement et des désobéissances assez nombreuses. En 1802, il y eut dans le Finistère 21 réfractaires et 15 déserteurs ; en 1803, on compta 19 réfractaires et 31 déserteurs ; en 1804, il y eut 50 réfractaires et 21 déserteurs. La plupart furent arrêtés ou finirent par se soumettre.

En 1805, le contingent du Finistère était fixé à 506 hommes. 24 ne se présentèrent pas au départ des détachements, 19 désertèrent en route (4).

La « Chanson des conscrits de Lanmeur » rappelle l'ordre impérial qui réunit le 15 février 1805, un groupe de 120 jeunes gens de 20 ans pour le tirage au sort. 22 tirèrent de mauvais numéros. Ils ne songèrent pas à déserter, mais ils firent de déchirants adieux à leurs parents, à leur douce, à leur pays natal; ils invoquèrent saint Mélar et N.-D. de Kernitron: « Donnez-nous dans le péril force et courage afin que nous triomphions de nos ennemis. Jetez un regard de compassion sur la France et faites-y descendre la paix... »

C'est à la même époque que remontent la complainte

⁽³⁾ Arch. nat. F7 36762.

⁽⁴⁾ Les jeunes gens désertaient pendant leur transfert au corps parce qu'ils ne connaissaient pas le français, seule langue parlée par leurs chefs; ils cédaient à la nostalgie, cet amour inégalable des Bretons pour leur sol natal.

des conscrits de Plouigneau et celle des conscrits de Plomeur.

Pour l'ensemble de la France, la proportion des insoumis avait été plus importante que dans le Finistère, si bien qu'il avait fallu sévir en créant des sortes de compagnies de discipline où l'on incorporait les réfractaires arrêtés. La loi du 8 fructidor, an XIII, imposa aux père et mère des réfractaires ou déserteurs des amendes allant de 500 à 1.500 francs. La crainte de cette amende incita les parents à conseiller à leurs enfants l'obéissance à la loi. Ceux qui cachèrent des déserteurs furent passibles d'un an de détention. Une mesure plus rigoureuse consista à mettre des garnisaires dans la demeure des père et mère des conscrits réfractaires jusqu'à ce que ceux-ci se soient rendus.

Les déserteurs et les réfractaires étaient plus nombreux dans l'arrondissement de Brest. Chépy signale le fait au ministre chargé de la police : « Cet arrondissement fourmille de rebelles. »

La commune de Plouguerneau se faisait particulièrement remarquer par le nombre des réfractaires; une grande partie des déserteurs de l'arrondissement s'y étaient réfugiés. Une mesure de rigueur fut prise à leur égard : des soldats furent envoyés en garnison chez leurs parents jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus. On vit alors accourir à Plouguerneau les parents à la recherche de leurs enfants, parcourant les routes, fouillant les villages et les fourrés, les appelant à grands cris. 30 conscrits se rendirent sur les instances de leur famille.

Une battue ordonnée dans toutes les communes de l'arrondissement de Brest amena l'arrestation de 120 réfractaires ou déserteurs cachés depuis plusieurs années. La mesure décidée par le ministre de la guerre eut d'heureux résultats : une amnistie fut décrétée pour ceux qui se présenteraient eux-mêmes aux autorités : 172 réfractaires ou déserteurs se rendirent.

Les Bretons finirent par s'habituer à l'idée de faire leur service militaire. La levée de septembre 1806 (606 hommes pour le Finistère) se fit avec une facilité remarquable, même dans l'arrondissement de Brest. « La jeunesse de cet arrondissement, rapportait Chépy au ministre, montra, non pas de l'enthousiasme, mais de la résignation. Il y eut de la part des parents peu de ces scènes de larmes et de désespoir que l'on était accoutumé à voir. »

En 1807, les opérations se déroulèrent presque normalement. Un rapport de Chépy résume bien la situation : « Le département du Finistère est populeux. Les habitants tiennent opiniâtrement à leurs anciens usages ; ils sont religieux jusqu'à la superstition. Ils ont la tête dure mais froide. Ils sont trop calculateurs pour qu'on doive redouter de leur part aucune fausse démarche ; aussi, la guerre civile n'a pas trouvé d'instruments parmi eux. Leur attachement pour leur pays est extrême, leur éloignement pour le service de terre caractérisé, leur goût pour celui de la mer très prononcé. On aurait pu tirer parti de cette disposition en substituant la conscription maritime à la conscription militaire.

- « D'après ce qui précède, vous jugerez que l'institution de la conscription a dû, dans le principe, exciter bien des murmures et des mécontentements. Mais tel est le génie du Breton qu'il se familiarise avec tout par l'accoutumance et que, d'année en année les plaintes ont diminué. Aujour-d'hui, la nécessité du service personnel est considérée comme un impôt d'une espèce particulière auquel on ne peut pas plus échapper qu'à la contribution foncière, et l'Armoricain se résigne.
- « Toutes les opérations du tirage se sont faites cette année de la manière la plus tranquille. Tous les conscrits ont répondu à l'appel, sans empressement, mais aussi sans répugnance marquée. Les parents y ont assisté avec flegme, sauf quelques larmes versées par les mères. Point de rassemblements, point de déclamations virulentes dans les cabarets. Le général de division Darmagnac, résidant à Quimper, a montré son activité ordinaire. Le sous-préfet de Brest, La Paquerie, quoique malade, ne s'est point dispensé de la tournée. Le préfet Miollis y a mis le zèle parlier qu'il porte partout.
 - « Les remplacements sont assez fréquents. Les jeunes

gens de la classe ci-devant privilégiée ont recours à cet expédient; quelques-uns cependant se sont engagés dans la cavalerie.

« Les prêtres des environs de Morlaix se sont très bien conduits ; ils ont prouvé que les ministres du culte peuvent tout dans ce pays quand ils sont bien intentionnés.

- « Le sous-préfet La Paquerie, homme d'esprit et de tête, quoique infirme, estime que la confection des premiers tableaux par les maires n'est pas très fidèle. C'est là que les privilégiés trouvent leur compte. Il voudrait que le tableau soit visé par le juge de paix et le président du canton.
- « En thèse générale, les mairies sont occupées par des individus illettrés, livrés à l'ivrognerie.
- « Beaucoup de conscrits déserteurs bravent les lois dans les communes de L'Aber, Lanildut, Plouguerneau. Il en est de même de Plabennec et de Milizac où l'esprit est mauvais et les têtes exaltées. Ils esquivent les recherches de la gendarmerie parce qu'elle est insuffisante (je ne cesse de le crier depuis six mois), parce que, aussi, ils ont de petites embarcations à leur disposition qui leur permettent de se soustraire aux recherches en se cachant dans les îles.
- « Au Conquet, comme dans beaucoup de petits ports, les conscrits se soustraient à la faveur de certificats dont les agents de l'administration maritime ne sont pas toujours assez avares.
- « A Brest, c'est bien pis : le port est un baryrinthe inaccessible aux autorités civiles. Il renferme et couvre tout. La morgue des chefs et des subalternes repousse tous les efforts et leurs prétentions sont l'Arche sainte à laquelle il n'est pas permis de toucher. Il y a peut-être cent jeunes gens dans la ville qui vivent tranquillement parce qu'ils sont censés embarqués comme novices.
- « Sur ma demande, le préfet maritime a renvoyé les conscrits des bureaux et licencié ceux qui servaient comme agents comptables, mais l'écurie d'Augias est loin d'avoir été purgée. »

De son côté, le préfet Miollis fut tout heureux d'informer le ministre que les moyens employés dans son département avaient fait fléchir la désertion et la désobéissance des conscrits. Il ajoutait avec une satisfaction non dissimulée : « Le Finistère est l'un des départements où la conscription s'est faite avec le plus d'exactitude. »

En 1809, les conscrits montrèrent la même soumission. Le contingent à fournir par le département était de 815 hommes. Six hommes seulement manquèrent à l'appel.

La même année, un contingent supplémentaire de 353 hommes destinés à la garde impériale, fut demandé au Finistère sur les classes de 1806 à 1809.

Pour l'obtenir, 800 hommes furent convoqués à Quimper. Ils s'y rendirent en bon ordre. Ceux qui furent retenus partirent avec la plus grande soumission. Lorsque le préfet leur dit qu'ils allaient faire partie de la garde impériale et leur fit connaître les avantages de cette faveur, ils crièrent : « Vive l'Empereur ! »

Nous avons vu que Chépy reprochait à l'inscription maritime de contrarier le recrutement des soldats ; une sorte de guerre larvée existait à ce sujet entre le préfet maritime et le préfet du département ; Cafarelli voulait réserver à la marine les conscrits des communes côtières et encourageait la délivrance de faux certificats qui leur permettaient d'échapper à la conscription.

Le sénatus-consulte du 10 décembre 1810 fut bien accueilli dans l'arrondissement de Brest : il réservait pour la marine les jeunes gens des cantons bordant la mer. Dès lors, les conscrits de cette région qui répugnaient au service militaire, acceptèrent très volontiers de servir dans la marine ; il n'y eut plus de déserteurs dans la zone côtière.

En 1811, le contingent fut recruté sans difficulté: il n'y eut que deux déserteurs. Une colonne mobile ayant été affectée au Finistère pour la recherche des réfractaires, le préfet exprima ses regrets de voir son département soumis à une telle mesure de rigueur, le nombre des déserteurs étant insignifiant. « Je crains des abus de la part de ce détachement qui n'entend pas l'idiome du pays et qui ne trouvera dans les maisons isolées de nos campagnes que des cultivateurs effrayés et hors d'état, faute de ressources

et par ignorance de la langue française, de répondre aux questions et de subvenir à ses besoins. »

Les opérations de la colonne mobile n'aboutirent qu'à l'arrestation de deux déserteurs, des canonniers garde-côtes qui avaient quitté leur poste étant ivres.

LES REMPLAÇANTS

La loi autorisait les conscrits pris pour le service à se faire remplacer par d'autres, moyennant un prix à débattre. L'administration militaire ne s'occupait pas des arrangements qui pouvaient intervenir entre particuliers. Cependant, la loi du 8 fructidor an XIII spécifia que le remplaçant devait être agréé par l'autorité militaire; le remplacé fut rendu responsable de la présence au corps de son remplaçant pendant deux ans. En cas de désertion, au cours de ces deux années, il devait fournir un autre remplaçant ou partir lui-même.

En 1808, la guerre d'Espagne, meurtrière et très impopulaire, excita les conscrits visés à chercher un remplaçant. Les remplaçants furent payés très cher: 10 à 15.000 francs, alors que jusque là on en trouvait pour moins de 5.000 francs. L'aisance devait être assez générale dans l'arrondissement de Morlaix, puisque un conscrit sur quatre put payer un remplaçant.

En 1810, le numéraire était plus rare, le prix des suppléants descendit au-dessous de 4.000 francs. On vit des domestiques s'offrir comme remplaçants pour 600 francs.

En 1811, le prix normal des suppléants descendit à 700 francs, parfois moins. On y voyait une preuve que le service de la conscription s'était amélioré; on constata également que le nombre des mutilations volontaires avait diminué.

En 1812, pour remédier aux abus, le gouvernement impérial décida qu'aucun individu âgé de plus de 24 ans ne pourrait être admis comme suppléant dans les régiments d'artillerie de marine. Les remplaçants devaient, en outre, mesurer au moins 1 m. 65. Cette décisions causa un vif mécontentement.

A défaut de remplaçants, on trouvait d'autres moyens d'échapper à la conscription. A Quimper, un sergent de recrutement, secondé par une débitante de boissons qui faisait office de rabatteur, offrait, moyennant 300 livres, de faire réformer les conscrits. Il rayait leur nom sur la liste qui était en sa possession.

LA RELIGION AU SERVICE DE L'EMPEREUR

L'empereur considérait les préfets et les évêques comme les principaux soutiens de son autorité. Les mesures de rigueur prises contre les conscrits seraient demeurées inopérantes si le clergé n'avait apporté son concours au gouvernement. Son appui fut primordial dans la lutte contre les insoumis, en particulier dans le Léon.

Les prêtres étaient reconnaissants à l'empereur d'avoir rétabli le culte et exempté du service militaire ceux qui se destinaient à la prêtrise. A part de rares exceptions, ils ne refusèrent pas le concours qui leur fut demandé.

Le préfet Miollis demanda à l'évêque de Quimper, Mgr Dombideau de Crouseilhes, de le seconder « en mettant hors de la protection et des secours de la religion les réfractaires, les déserteurs, leurs familles et tous ceux qui leur donneront asile ». L'évêque intervint dans ce sens auprès des prêtres du diocèse : « Il faut ramener au devoir les lâches qui se dérobent à la sainte obligation de servir leur patrie et qui exposent leur famille aux rigueurs de la loi. La vie errante qu'ils doivent mener abaissera leur moralité et ils deviendront la honte des leurs... Le résultat de leur obéissance sera le bonheur de la France et la paix du monde... Notre empereur veut rendre la France la plus heureuse des nations. Nos autels qu'il a relevés seraient, sans lui, de nouveau profanés et renversés. »

Ces directives furent lues en chaire : le peuple les considéra comme des espèces de monitoires auxquels il fallait obéir. Pour contribuer à vaincre la répugnance des jeunes

gens pour le métier militaire, l'évêque fit insérer dans le catéchisme breton du diocèse une leçon où le service militaire était considéré comme un devoir sacré.

Les prêtres intervinrent eux-mêmes directement auprès des réfractaires qu'ils réussirent souvent à convaincre. On cite en particulier le recteur de Cléder qui ramena dans le devoir tous les insoumis de sa commune.

Les exhortations du clergé eurent les résultats attendus. Chépy le reconnaissait en écrivant au ministre chargé de la police : « Il faut être juste, ce n'est pas à la gendarmerie que l'on doit la soumission des conscrits, c'est aux prêtres. »

En 1811, le préfet se plut, lui aussi, à rendre hommage au bon esprit qui animait le clergé dans son ensemble. Toutefois, il dénonce quelques « ennemis du régime impérial qui ne se renferment pas dans le cercle de leurs attributions et qui, dans leur prône, n'associent pas la parole de l'empereur à celle de l'Evangile. J'appellerai la vindicte publique sur le desservant de Cléden-Cap-Sizun qui, au lieu d'être un ministre de paix et de concorde, est un agent actif de trouble et de zizanie, usant de l'ascendant que lui donnent ses fonctions religieuses pour porter un maire honnête mais faible, à dresser un rôle concussionnaire...

« Je n'approuverai pas que, lorsque toutes les autorités de la France entière concourent à célébrer la naissance du Roi de Rome, un curé de chef-lieu d'arrondissement refuse de donner la bénédiction nuptiale aux époux dotés par l'empereur. Je sévirai contre les ministres qui osent refuser de chanter le *Domine salvum fac imperatorem*. »

Le préfet signale comme opposés aux desseins de l'empereur : de Poulpiquet, ancien recteur de Plouguerneau, grand vicaire de l'évêché, qui fut l'aumônier des émigrés à Quiberon ; Cloarec, desservant de Plouguerneau ; de Puyferré, curé de Plouescat ; Tual, desservant de Plouénan.

Des émigrés amnistiés voulurent dresser les prêtres contre Napoléon : ils n'eurent pas de succès. A quelques exceptions près, le clergé tenait à un gouvernement dont il attendait le rétablissement de la dîme lorsque la paix serait revenue. Un rapport de Chépy précise : « Cette illusion dans laquelle l'administration a soin de le bercer, nous

répond de son dévouement. Vous pouvez juger du zèle de nos curés par le départ de nos conscrits dont très peu désertent. »

L'exemption accordée à ceux qui désiraient entrer dans les ordres eut des conséquences inattendues : pour échapper à la conscription et aux levées qui devenaient de plus en plus rapprochées, des vocations ecclésiastiques se révélèrent en foule. Nombreux furent les jeunes gens ayant quelque instruction qui décidèrent de se faire prêtres. L'école secondaire tenue au château de Penmarc'h, en Saint-Frégant, par l'abbé Poulzot, comptait 30 jeunes gens se destinant à la prêtrise. Ils avaient de 20 à 30 ans.

La LEVÉE DE 1812

Les levées effectuées pendant les trois dernières années du régime impérial dépassèrent toute mesure. Napoléon, dont les armées fondaient sur les champs de bataille, et qui devait lutter contre les pays coalisés, avait besoin d'effectifs de plus en plus élevés.

En l'absence du corps législatif, les levées furent décidées par des sénatus-consultes. Le sénatus-consulte du 1^{er} septembre 1812 ordonnait le recrutement de 120.000 hommes à prendre sur la classe de 1813.

La situation du Finistère, à cette époque, était désastreuse. Par suite des levées répétées, l'agriculture manquait de bras : de grandes étendues de terre demeuraient en friche. Le préfet avait mis à la disposition des cultivateurs les 800 prisonniers espagnols internés dans les bâtiments du séminaire à Quimper. Les paysans refusèrent cette main-d'œuvre peu qualifiée. Les émigrés amnistiés mais appauvris, coupaient et vendaient les arbres de leurs propriétés ; ils exigeaient de leurs fermiers de fortes avances. Le blocus des côtes bretonnes par les Anglais paralysait l'activité économique et le commerce maritime.

Pendant quatre ans, une flotte anglaise séjourna dans la baie de Douarnenez sans que rien ait pu être fait pour la chasser. Elle bloquait Brest et toute la côte ouest du Finistère. L'arsenal était vide et le port ne contenait pas de vaisseaux susceptibles de se mesurer avec l'ennemi. Les ouvriers du port avaient été licenciés et souffraient du chômage.

Les Brestois reprochaient à l'empereur de les sacrifier; il avait de vastes projets sur Anvers dont il voulait faire une importante base navale et un grand port de construction de navires. Brest, trop facile à bloquer, dépourvu d'arrière-pays et des matériaux nécessaires à la construction des vaisseaux, ne l'intéressait pas. Il avait cependant prescrit la construction du canal de Nantes à Brest pour permettre l'approvisionnement du port, mais ce projet, de longue haleine, n'intéressait qu'un avenir lointain.

Malgré sa situation précaire, le département continuait à se faire remarquer par sa soumission. La levée de 1812 exigeait du Finistère 349 hommes pour l'armée de terre, 178 pour la garde nationale et 705 pour l'artillerie de marine. Ces derniers devaient être recrutés dans les cantons maritimes.

La taille exigée des artilleurs de marine était de 1 m. 65 au minimum. Cette condition fut impossible à remplir. Les Bretons, à cette époque, étaient petits; depuis un siècle et demi, ils ont grandi, en moyenne, de 10 centimètres. On s'en rend compte en comparant la taille des conscrits de 1812 avec la taille de ceux d'aujourd'hui. Les Bretons, comme du reste l'ensemble des Français, ont grandi surtout depuis les cinquante dernières années. Il serait impossible aujourd'hui à un Breton de taille normale (1 m. 70) d'entrer dans les armures conservées dans nos musées ou nos vieux châteaux, pas plus que d'endosser les vieux costumes de nos pères (5).

Dans le canton de Brest où il s'agissait de fournir 45 hommes destinés à l'artillerie de marine, 279 conscrits furent examinés : on n'en trouva que 23 ayant la taille voulue (1 m. 65). Il en fut de même dans les cantons de Ploudalmézeau, Saint-Renan et Lannilis. Dans le canton

⁽⁵⁾ Louis XIV, le grand roi, mesurait 1 m. 59. Quant à Henri III, réputé pour sa haute stature, il mesurait 1 m. 65.

de Ploudalmézeau, où les hommes passaient pour grands, on n'en trouva que 26.

Jusque là, le contingent était recruté par tirage au sort ; en 1812, ce fut uniquement la taille qui fixa le choix des militaires devant servir dans l'artillerie de marine. Des murmures s'élevèrent dans les cantons côtiers. On s'écriait : « Il n'y a donc plus rien à attendre du sort ? Il devient inutile de nous déplacer pour le tirage puisque la toise suffit. »

Le préfet signala au gouvernement qu'il regrettait d'avoir vu atténuer la confiance du peuple dans la loi de recrutement et dans ceux qui étaient chargés de l'appliquer.

Le contingent de 1812 fut ainsi réparti : 13 conscrits furent choisis pour la garde impériale ; 300 partirent pour le 13° régiment d'infanterie à Ostende ; 292 furent incorporés dans le 1° régiment d'artillerie de marine à Brest, et 200 dans les bataillons du même corps à Lorient (à cause de la taille exigée, 1 m. 65, l'effectif fixé à 702 hommes ne put être atteint).

Des propos alarmants couraient sur le sort de nos armées en Espagne et en Russie; ils étaient de nature à décourager nos conscrits. On ne compta cependant que 6 déserteurs. Les désertions avaient surtout lieu lorsque les jeunes gens regagnaient leur corps par étapes. L'étape de La Feuillée passait pour « l'une des plus effroyables de l'Empire ». Les conscrits, peu satisfaits des mauvais gîtes qui leur étaient offerts, s'en prenaient au maire et se livraient à des voies de fait sur les habitants. Lassé par la répétition de ces faits, le maire démissionna; on ne trouva personne pour le remplacer. La promesse d'une récompense le maintint à son poste.

En septembre 1812, le préfet, Bouvier-Dumolard, trace du Finistère un sombre tableau où il ne voit de réconfortant que l'obéissance de la population aux ordres de l'Empereur. « Sa position géographique, l'apathie naturelle à ses habitants, la langue même, l'entretiennent dans une sorte de barbarie... La plupart des magistrats des communes rurales ne peuvent ni parler ni écrire d'une manière supportable la langue nationale; ils sont étrangers aux

premiers éléments de l'arithmétique : les statistiques fournies par eux ne peuvent être exactes. Les maires démissionnent et on ne peut leur trouver de successeurs. J'ai dû souvent réunir plusieurs communes entre les mains d'un seul fonctionnaire. »

Les levées et les dons patriotiques en 1813

Les guerres de Napoléon avaient décimé notre armée; il venait de perdre 300.000 hommes dans la retraite de Russie. La situation de la France s'aggravait. Pour faire face aux ennemis coalisés, l'empereur avait besoin de reconstituer ses armées.

Dans le Finistère comme ailleurs, le mécontentement se faisait jour dans tous les milieux, même dans le clergé. L'évêque prit part, avec une insigne mauvaise grâce, à la fête de l'anniversaire du couronnement, le 6 décembre 1812. La grand-messe, à laquelle assistaient les autorités, fut chantée, non par l'évêque, comme il avait coutume de le faire, mais par un jeune prêtre nouvellement sorti du séminaire. Les grandes orgues se turent.

Le dimanche suivant, jour de la fête de saint Corentin, l'évêque officia, assisté de ses grands vicaires. Le peuple remarqua le contraste entre les deux solennités; les amis du gouvernement en furent scandalisés et s'écrièrent : « Un peu moins d'amour pour le pêcheur saint Corentin, plus de respect pour l'empereur eussent mieux valu. »

Au bal donné à la préfecture, les assistants furent peu nombreux. Les ennemis du régime donnèrent comme prétexte qu'une ordonnance de l'évêque défendait de danser les dimanches et jours de fête.

A Brest, « jamais fête publique n'avait été célébrée avec une plus indécente mesquinerie ». La marine montra sa tiédeur envers le régime ; aucune manifestation n'eut lieu pour célébrer la fête de l'empereur.

En 1813, cinq levées furent effectuées successivement. La première, décidée par le sénatus-consulte du 11 janvier, prélevait 350.000 hommes sur les classes allant de 1809 à 1813. Au grand étonnement de Chépy et du préfet, les 500 hommes imposés au Finistère furent recrutés sans incident majeur.

Nouveau sénatus-consulte, en date du 4 avril 1813, ordonnant la levée de 80.000 hommes à prendre sur les mêmes classes. Cette fois encore, le département fournit le contingent de 615 hommes qui lui était demandé. On constata que de nombreux jeunes gens s'étaient mariés pour échapper à la conscription. S'il y eut quelques insoumis, il n'y eut pas d'effervescence, contrairement à ce qui se passa dans le Morbihan où l'on compta de très nombreux réfractaires et où les conscrits criaient qu'ils ne marcheraient pas.

Une levée de 120.000 hommes fut décrétée le 9 octobre 1813. Dans le Finistère, 19.856 conscrits pris sur les classes de 1808 à 1814, furent examinés. Parmi eux, 5.337 étaient mariés, 800 étaient étudiants ecclésiastiques ou déjà enrôlés dans la marine. 3.540 hommes furent déclarés bons pour le service. Les opérations furent calmes et se firent au milieu de la résignation générale. Après le départ du contingent, on ne voyait plus guère de jeunes gens dans nos campagnes ; la terre était travaillée par des vieillards.

Cependant, un mois plus tard, le sénatus-consulte du 15 novembre demandait une nouvelle levée de 300.000 hommes à prendre sur les classes allant de 1806 à 1815. Le préfet crut devoir inviter l'évêque à faire prêcher de nouveau aux habitants des campagnes la soumission et l'obéissance aux ordres du souverain. On vit se présenter les tout jeunes conscrits qui seront les « Marie-Louise » de l'armée impériale.

Le ministre de l'intérieur écrivait aux préfets : « Redoublez de soins pour que les contingents se réalisent et partent au plus tôt, pour que les chevaux requis soient fournis, pour que les contributions soient payées, pour que les besoins de la patrie trouvent tous ses enfants prêts à y subvenir. »

Contrairement à ce que l'on pouvait attendre, les résultats furent satisfaisants : le département fournit, pour les levées d'octobre et de novembre, un contingent de 5.832 jeunes gens. Sa contribution aux frais d'équipement s'était élevée à 136.320 francs, alors que les Côtes-du-Nord ne payèrent que 74.000 francs et le Morbihan 56.400 francs. Le Finistère ne comptait que 5 réfractaires, alors que le Morbihan en avait 900.

La cavalerie française avait été anéantie pendant la retraite de Russie. L'empereur manquait de chevaux et de cavaliers. Il estima qu'il n'était pas de bonne politique de faire une nouvelle levée pour s'en procurer; il préféra faire appel à l'esprit patriotique des Français pour obtenir des « dons volontaires ».

Des ordres secrets furent donnés aux préfets pour amener la population à fournir les chevaux, les cavaliers et l'argent dont la France avait un urgent besoin. Ils furent invités à faire pression sur les municipalités et les organismes d'Etat pour obtenir des « dons volontaires ». Une nouvelle armée devait naître de ces « généreux hommages ».

Le gouvernement impérial fixa à 130 le nombre minimum de cavaliers montés à fournir par le Finistère. Le préfet ne se dissimulait pas les difficultés d'une pareille opération, à un moment où la conscription enlevait au

département un nombre considérable d'hommes.

Le mouvement fut donné par la ville de Brest (22.000 habitants) qui fournit 12 cavaliers montés et équipés à ses frais. Quimper (6.000 habitants) offrit 4 chevaux et 4 cavaliers; les communes du canton de Quimper se cotisèrent pour offrir 4 cavaliers montés; celles du canton de Brest en offrirent 4, de même que celles du canton de Saint-Renan; le canton de Ploudalmézeau donna 5 chevaux; ceux de Landerneau, Concarneau et Rosporden, 2 chacun.

L'arrondissement de Morlaix se fit tirer l'oreille : le sous-préfet, docteur Duquesne, plus préoccupé de médecine que de recrutement, ne stimulait pas ses administrés. Il fut rappelé à l'ordre. Le 20 février 1813, il annonce au préfet qu'il a recruté 16 cavaliers montés.

A cette date, le contingent fixé pour le département était dépassé : il comprenait 142 hommes et 174 chevaux. « Le gouvernement sera satisfait du Finistère, écrivait le préfet ; les chevaux ont été bien choisis, ce sont des chevaux d'élite; les hommes sont pleins d'ardeur. »

Pressées de participer au mouvement, les administrations durent, elles aussi, fournir des « contributions volontaires ». Le receveur général des droits réunis, Sauviner, gendre de l'ancien préfet Miollis, qui passait pour avare, fut invité par le maire de Quimper à verser une contribution de 4.000 francs. Il protesta auprès du ministre de l'intérieur et s'attira une sévère réponse : « C'est à vous de donner l'exemple. Au nom de l'honneur national, je vous requiers d'obtempérer sans tarder, c'est votre devoir de sujet et de fonctionnaire. » Finalement, le maire réduisit « l'offrande » à 3.000 francs.

Les employés des droits réunis se cotisèrent pour offrir 2 chevaux harnachés et l'équipement complet de 2 cavaliers. Les conseillers de préfecture durent fournir un cheval harnaché.

Plusieurs personnalités se firent remarquer par leur générosité: le baron Salaün de Kertanguy offrit un cheval harnaché plus une rente viagère de 100 francs au premier cavalier de l'arrondissement de Morlaix qui serait décoré de la Légion d'honneur. MM. Radiguet, de Landerneau, Kerilis-Calloc'h, maire de Quimper, le préfet, etc., firent don, chacun, d'un cavalier et de sa monture. Charpentier, chef de bataillon commandant la place de Concarneau, offrit une année de la pension de 250 francs qu'il touchait comme titulaire de la croix de la Légion d'honneur. Le capitaine commandant les îles Glénan versa 200 francs, les professeurs du collège de Quimper, 300 francs, etc. Les états-majors et équipages de l'escadre de Brest fournirent 12 chevaux harnachés, moyennant une retenue de 3 jours de solde.

Les particuliers fortunés et récalcitrants furent taxés et durent fournir la somme fixée. Notons que les pêcheurs d'Ouessant versèrent 1.600 francs pour l'achat de 3 chevaux sur le continent. Ils regrettent que les chevaux de

l'île soient trop petits pour le service de l'armée et invitent l'empereur à venir les voir dans leur île.

Comme les chevaux d'Ouessant, la plupart des cavaliers qui furent engagés n'atteignaient pas la taille règlementaire de 5 pieds 1 pouce. « Les Bretons ne peuvent donner ce qu'ils n'ont pas, écrivait le préfet au ministre de la guerre ; le Finistère est peut-être le département de l'empire où les hommes sont les plus petits. » Il fut autorisé à admettre des hommes mesurant 4 pieds 9 pouces.

Le 31 mars 1813, l'opération était terminée, les chevaux et les cavaliers étaient en route. Le Finistère était dépassé le contingent demandé : le chiffre des cavaliers montés fixé à 130, s'élevait à 142.

J'ai trouvé aux archives nationales un curieux document daté de février 1813 et intitulé : « Projet d'établissement d'une cavalerie bretonne à l'instar de celle des cosaques ». Ce projet avait été établi et soumis au ministre de la guerre par de Coëtodon-Kerdu, ancien officier et émigré rallié qui, durant son séjour à l'armée de Condé, avait pu étudier et connaître les cosaques : « Il n'est pas de partie de la France dont les habitants soient propres comme ceux de la Bretagne et plus particulièrement des départements parlant la langue bretonne, à former une cavalerie semblable à celle des cosaques. D'une constitution robuste, habitué aux intempéries, endurci par la fatigue, vivant de peu, le Bas-Breton peut supporter toutes les privations. »

Pénétré du parti qu'on pouvait tirer de la formation d'un corps de cavalerie bretonne. Coëtodon propose de le composer exclusivement de volontaires qui conserveraient leur costume : chapeau rond, habit court, culotte large à plis, guêtres et bissac de cuir. Ils seraient montés sur des bidets entiers couverts d'un bât avec la garniture dite torchen, des étriers et une bride suivant l'usage du pays. Ces hommes seraient armés de deux pistolets à la ceinture, d'un sabre et d'un casse-tête dit pen-bas; ils auraient, pour mener leurs chevaux, un nerf de bœuf comme en ont les bouchers du pays. Les officiers, parlant tous la langue bretonne, se distingueraient de leurs hommes en portant comme costume l'habit de chasse.

Ce projet, fruit d'une imagination romantique, ne fut pas pris en considération.

Après le désastre de Russie, l'empereur songea à remonter les cadres de sa cavalerie en embrigadant d'office les jeunes gens de familles nobles ou aisées dans des régiments de gardes d'honneur. Le sénatus-consulte du 3 ayril 1813 ordonna la levée de 10.000 gardes d'honneur et fixa, par département, le contingent à fournir.

La mesure n'excita aucun enthousiasme. Les gardes d'honneur devaient fournir leur cheval et s'équiper à leurs frais ; ils n'étaient pas admis à se faire remplacer. Ces hommes s'étaient déjà mis en règle avec la loi en payant des remplaçants. Beaucoup refusèrent ; d'autres ne cédèrent qu'à l'intervention de la police et parce que les parents étaient rendus responsables de la mauvaise volonté de leurs enfants.

Je n'ai trouvé que quelques rares documents ne permettant pas de se faire une idée de ce qui se passa dans le Finistère.

Les levées de troupes reprirent en 1814. Le décret du 7 janvier décida le recrutement de 300.000 hommes. Le Finistère, pour sa part, devait fournir 2.000 hommes. Les opérations, rapidement menées, étaient terminées le 22 février : on avait recruté 2.350 hommes, soit 350 de plus que ce qui avait été exigé.

Ces appels répétés avaient vidé le département de sa jeunesse. On murmurait contre les exigences répétées de l'empereur. Lorsqu'un nouvel appel fut décidé en mars, les opérations ne se déroulèrent pas avec la facilité habituelle. Les classes de 1807 à 1813 avaient déjà été épuisées par les précédentes levées. Partout, des protestations éclatèrent. Dans le canton de Morlaix, les conscrits habitant la campagne ne se présentèrent pas ; ceux de la ville se rassemblèrent, mais ce fut pour déclarer qu'ils ne marcheraient pas.

L'ignorance où l'on était de la situation militaire de la France laissait le champ libre aux malveillants qui colportaient les nouvelles les plus sinistres. Chaque année, les conscrits étaient partis par bandes, aucun d'eux n'était revenu.

Les bourgs étaient déserts; des gens usés par l'âge, Ou des enfants erraient seuls dans chaque village; Partout les bras manquaient pour semer ou planter, Et les femmes enfin cessèrent d'enfanter (6).

Les amis de l'empereur étaient dans un morne abattement, tandis que ses ennemis relevaient la tête.

Les opérations de recrutement se poursuivaient péniblement lorsque, le 13 avril 1814, le courrier apporta à Quimper l'acte du gouvernement provisoire qui appelait Louis XVIII sur le trône. Les abus de la conscription impériale avaient été tels que les Bourbons furent accueillis par les cris : « A bas la conscription ! » L'article 12 de la charte abolit la conscription pour le recrutement de l'armée. Elle sera rétablie en 1818.

L'ESPRIT PUBLIC DANS LE FINISTÈRE A LA FIN DE L'EMPIRE

Pendant la campagne de France, la plus vive inquiétude régnait sur l'issue des événements. Le désir d'une paix rapide et durable s'accroissait dans tous les milieux.

La situation matérielle du département était catastrophique. Les cultivateurs ne pouvaient plus payer leur fermage. Sans la hausse du prix des chevaux, la population agricole tout entière eût été vouée à la ruine.

La situation des commerçants n'était guère plus enviable : les faillites devenaient de plus en plus nombreuses. Le despotisme impérial, le blocus continental, les impôts, les réquisitions continuelles avaient paralysé l'activité économique du département et entraîné une misère presque générale.

A Brest, à Quimper, à Morlaix, les casernes n'avaient plus de troupes; les prisonniers de guerre s'y entassaient sans vivres, sans matériel de couchage, laissés aux soins

⁽⁶⁾ BRIZEUX, Les Bretons, chant XX.

des municipalités qui n'avaient pas les moyens de leur venir en aide.

Dans les villes et les campagnes, l'argent était rare ; le manque de travail avait amené le chômage ; les ouvriers erraient dans les campagnes à la recherche d'une problématique occupation. A Quimper, des affiches, apposées par on ne savait qui, invitaient les indigents à aller prendre l'argent chez ceux qui en avaient. Suivait la liste des Quimpérois qualifiés de riches.

Les nouvelles les plus graves circulaient : nous étions battus partout ; une épidémie avait emporté la moitié de notre armée ; de nouvelles levées d'hommes allaient être faites. Cependant, malgré la misère qui régnait dans les foyers, les populations demeuraient soumises et calmes ; elles ne demandaient pas un changement de dynastie, elles ne désiraient qu'une chose : la paix (7).

Un parlementaire français chargé de l'échange des prisonniers et revenant de Plymouth, déclara à son arrivée à Morlaix que, dès le 18 mars (1814), l'Angleterre avait organisé des réjouissances à l'occasion de la signature des préliminaires de paix. Cette nouvelle réconforta les Morlaisiens.

Le 16 avril, le commandant de l'escadre anglaise stationnée dans la baie de Douarnenez, faisait savoir au commandant de la marine à Brest, qu'ayant appris l'heureux rétablissement des Bourbons, il s'abstiendrait de tout acte d'hostilité contre la ville.

Les ennemis de l'empereur relevaient la tête et attendaient leur revanche. De leur côté, les classes bénéficiaires du régime, pour garder les places et les honneurs acquis, se préparaient à trahir au profit d'un nouveau maître.

La première Restauration, très impopulaire, ne dura que cent jours. Elle avait inquiété la bourgeoisie, bénéficiaire de la Révolution et mécontenté le peuple qui n'avait trouvé dans le nouveau régime aucune amélioration à son sort et regrettait le drapeau tricolore remplacé par le drapeau blanc.

⁽⁷⁾ Arch. nat. 57 36762.

Une humiliation fut réservée au port de Brest: le 26 juillet 1815, une frégate anglaise armée de 50 canons, entra dans le port et salua le drapeau blanc. Le salut lui fut rendu. Les marins britanniques se promenèrent dans les rues de la ville. La population, qui avait assisté avec indifférence au changement de régime, les regardait d'un mauvais œil, mais il n'y eut pas de manifestation.

LA VALEUR DES SOLDATS BRETONS

Le Finistère a fourni à l'Empire des soldats d'élite. Les conscrits bretons, généralement illettrés, ignorants de la langue française, timides et gauches lorsqu'ils partaient pour l'armée, ne tardaient pas à devenir d'excellents soldats, disciplinés, tenaces et braves jusqu'à la témérité.

Napoléon n'ignorait pas leur valeur : « Corps de fer et cœur d'acier », disait-il en parlant d'eux. Il louait la Bretagne de nourrir « une mâle race maritime et militaire ».

Notre province a donné à la France des hommes de premier plan : La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France ; le général Moreau, tacticien de premier ordre, que sa haine de Bonaparte portera plus tard à trahir son pays ; le corsaire Robert Surcouf ; l'amiral Cosmao, de Châteaulin, qui, à Trafalgar, contribua à sauver l'honneur de la France ; Cambronne qui se distingua à Waterloo et se défendit ensuite d'avoir prononcé le mot qui lui a été attribué.

Au retour de la campagne de Russie, presque tous les régiments s'étaient débandés. Napoléon, apercevant le 101° d'infanterie qui, aux approches de la Bérézina, marchait toujours en gardant ses rangs, demanda: « Quels sont ces hommes?

— Sire, ce sont des Bretons », lui répondit l'un de ses officiers.

A Waterloo se trouvaient les fusiliers-marins (les Enfants de Brest), et les Bretons de la division Durutte furent lancés à l'assaut de la colline occupée par les Anglais. Ces mêmes Bretons montrèrent à la fin de la journée une ténacité héroïque à Plancenois.

Aux sombres jours de l'invasion, Laënnec se dévoua pour soigner ses compatriotes bretons, les pauvres Marie-Louise du Finistère qui arrivaient tous les jours à Paris par tombereaux, malades, mourant de faim, de fatigue et de nostalgie. Il leur parlait leur langue maternelle, les guérissait ou les aidait à mourir.

Conclusion

En résumé, la conscription qui pesait lourdement sur les campagnes et les villes, fut acceptée dans le Finistère avec résignation. Le nombre des insoumis, relativement important lors des premières levées, lorsque le peuple n'était pas encore habitué au système de recrutement en vigueur, devint ensuite presque insignifiant.

On ne trouva pas dans le Finistère comme dans de nombreux départements, de ces groupes de réfractaires et de déserteurs qui se transformaient en bandes de brigands. Voisin des foyers d'insurrection, le Finistère était demeuré fidèle à l'empereur. Il ne refusa pas sa confiance au guerrier victorieux, à l'homme qui lui avait rendu ses prêtres et ramené la tranquillité dans les campagnes.

Il convient d'insister sur le fait que l'appui de l'Eglise fut primordial dans la lutte contre les réfractaires et les déserteurs. Loin de prendre la défense des insoumis comme en Vendée, le clergé des campagnes se fit l'auxiliaire du gouvernement impérial et mit son influence au service de l'armée. Cette influence était considérable : les Bretons qui n'eussent peut-être pas obéi aux lois sur la conscription, obéirent aux directives de leurs prêtres qui leur parlaient au nom de la religion.

Si le Finistère pouvait être classé au nombre des départements où la conscription s'effectuait le plus régulièrement et où les insoumis étaient les moins nombreux, on peut dire que ce fut grâce à ses prêtres.

Louis Ogès.